



Madame La Présidente de la
Communauté de Communes de
Nozay
9 rue de l'église
44170 NOZAY

Puceul,
Le 24 septembre 2018

Réf :
Objet : avis sur remise en état à l'arrêt définitif des installations

Madame La Présidente,

Par courrier en date du 18 septembre 2018, vous avez saisi la commune de Puceul de votre intention de demander une autorisation au titre de la législation sur les installations classées sous le régime de l'enregistrement, aux fins de pouvoir construire puis exploiter une déchèterie située sur les terrains ci-après désignés :

- Parcelle ZT 163,
 - Parcelle ZT 304,
 - Parcelle ZT 305,
 - Parcelle ZT 308,
 - Parcelle ZT 309
- selon le cadastre de la commune de Puceul.

Le projet consiste en la réhabilitation de la déchèterie portant la capacité de stockage à 800 m³ de déchets non dangereux et à 6,9 tonnes de déchets dangereux. Des campagnes de broyage de déchets végétaux seront également mises en œuvre pour une quantité maximale de 72 tonnes par jour.

Après examen de la demande de la Communauté de Communes de Nozay et des documents qui y sont attachés, la commune de Puceul émet un avis favorable, en application du 5° de l'article R512-46-4 du code de l'environnement, sur l'état dans lequel les parcelles devront être remises lors de l'arrêt définitif des installations, tel que prévu dans le dossier de demande d'enregistrement et décrit dans les documents joints au courrier en date du 18 septembre 2018.

Le présent document est établi aux fins d'être joint, par la Communauté de Communes de Nozay, au dossier d'enregistrement et ce, conformément au 5° de l'article R512-46-4 du code de l'environnement précité,

Madame Le Maire

Claire THEVENIAU

